



CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 mars 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance: 32

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson -
Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoins au Maire**)
Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac –
Mme Jacqueline Renou - M. Robert Arnoux - Mme Claudine Mora - Mme Hellène Cabassy
-- M. Jean-Pierre Cavin - M. Michel Blanchard – M. Angelo Maccagnan –
Mme Karine Guez – M. Joël Botreau – Mme Nadia Bida - Mme Jeanne Yvan –
M. Julien Langard – Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – M. Antoine Laval –
Mme Marguerite-Marie Bevillard – M. Tanguy Vernay - M. Patrick Jaillard –
Mme Marie-Françoise Borne – Mme Mencarelli (**Conseillers Municipaux**)

Absents Excuses :

M. Franck Dupas – procuration à M. Bossan

Absents :

M. Alain Défossé
M. De Lépinau

Entrées et Sorties :

M. De Lépinau entre pendant les débats sur le rapport n° 1
Mme Cabassy sort pendant la présentation du rapport n°17 et entre pendant la
présentation du rapport n°18
Mme Moisson sort pendant la présentation du rapport n°19 et donne procuration à
Mme Dreano
M. Bossant sort pendant la présentation du rapport n°36, et rentre pendant la
présentation du rapport n°37

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017
ORDRE DU JOUR**

*_*_*_*_*_*

PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité



<p>RAPPORT N° :1 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL VILLE COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte administratif 2016 :</p> <p><u>Section de fonctionnement :</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Report</td> <td style="text-align: right;">12.859.869,28 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exécution</td> <td style="text-align: right;">5.704.340,71 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2016</td> <td style="text-align: right;">18.564.209,99 €</td> </tr> </table> <p><u>Section d'investissement :</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Report</td> <td style="text-align: right;">-5.555.242,62 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exécution</td> <td style="text-align: right;">-1.637.785,23 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat global cumulé au 31/12/2016</td> <td style="text-align: right;">-7.193.027,85 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à payer au 31/12</td> <td style="text-align: right;">-7.636.928,59 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à recouvrer au 31/12</td> <td style="text-align: right;">7.581.657,73 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net au 31/12</td> <td style="text-align: right;">-7.248.298,71 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 1 <i>Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote</i> <i>Adopté par 25 Voix Pour (Vive Carpentras),</i> <i>2 Abstentions (Relevons le défi relevons Carpentras)</i> <i>et 5 voix Contre (Carpentras Bleu Marine)</i></p>	Report	12.859.869,28 €	Résultat d'exécution	5.704.340,71 €	Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2016	18.564.209,99 €	Report	-5.555.242,62 €	Résultat d'exécution	-1.637.785,23 €	Résultat global cumulé au 31/12/2016	-7.193.027,85 €	Restes à payer au 31/12	-7.636.928,59 €	Restes à recouvrer au 31/12	7.581.657,73 €	Résultat net au 31/12	-7.248.298,71 €
Report	12.859.869,28 €																		
Résultat d'exécution	5.704.340,71 €																		
Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2016	18.564.209,99 €																		
Report	-5.555.242,62 €																		
Résultat d'exécution	-1.637.785,23 €																		
Résultat global cumulé au 31/12/2016	-7.193.027,85 €																		
Restes à payer au 31/12	-7.636.928,59 €																		
Restes à recouvrer au 31/12	7.581.657,73 €																		
Résultat net au 31/12	-7.248.298,71 €																		
<p>RAPPORT N° :2 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL VILLE COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2016 du budget principal de la Ville et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>																		
<p>RAPPORT N° :3 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL VILLE AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :</p> <p>Rappel du résultat 18.564.209,99 €</p> <p><u>Affectation :</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Au compte 1068 réserve</td> <td style="text-align: right;">7.248.298,71 €</td> </tr> <tr> <td>Section de fonctionnement compte 002</td> <td style="text-align: right;">11.315.911,28 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras) et 8 Abstentions (Carpentras Bleu Marine ; Relevons le défi relevons Carpentras)</i></p>	Au compte 1068 réserve	7.248.298,71 €	Section de fonctionnement compte 002	11.315.911,28 €														
Au compte 1068 réserve	7.248.298,71 €																		
Section de fonctionnement compte 002	11.315.911,28 €																		



<p>RAPPORT N° :4 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE EXERCICE 2017 – VOTE DES TAUX</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le vote des taux dans le cadre du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017 tel que :</p> <table border="1" data-bbox="512 548 1374 1014"> <thead> <tr> <th>Libellés</th> <th>Bases prévisionnelles 2017</th> <th>Taux 2017 identique au taux de 2016</th> <th>Produit attendu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe Habitation</td> <td>37 037 001</td> <td>18,11 %</td> <td>6 707 401,00 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier Bâti</td> <td>32 234 474</td> <td>26,82 %</td> <td>8 645 286,00 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier non Bâti</td> <td>478 600</td> <td>66,81 %</td> <td>319 753,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td>15 672 440,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>	Libellés	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2017 identique au taux de 2016	Produit attendu	Taxe Habitation	37 037 001	18,11 %	6 707 401,00 €	Taxe Foncier Bâti	32 234 474	26,82 %	8 645 286,00 €	Taxe Foncier non Bâti	478 600	66,81 %	319 753,00 €	Total			15 672 440,00 €
Libellés	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2017 identique au taux de 2016	Produit attendu																		
Taxe Habitation	37 037 001	18,11 %	6 707 401,00 €																		
Taxe Foncier Bâti	32 234 474	26,82 %	8 645 286,00 €																		
Taxe Foncier non Bâti	478 600	66,81 %	319 753,00 €																		
Total			15 672 440,00 €																		
<p>RAPPORT N° :5 DRH – M. LE MAIRE</p>	<p style="text-align: center;">DEBAT SUR LA FORMATION DES ELUS LOCAUX</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du tableau récapitulant les actions de formation des élus pour l'année 2016 et financées par la Commune.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>A pris acte</i></p>																				
<p>RAPPORT N° :6 SSJVA – MME BALAS</p>	<p style="text-align: center;">LES CONCOURS ATTRIBUÉS AUX ASSOCIATIONS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte de la liste recensant les concours attribués en nature ou en subventions pour l'année 2016. 242 associations ont bénéficié d'un soutien sous forme d'avantages divers valorisés pour un montant total de 4 562 564 €, dont 2 613 278 € constituant le montant total des subventions versées.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>A pris acte</i></p>																				
<p>RAPPORT N° : 7 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL VILLE BUDGET PRIMITIF 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le projet de budget de la Ville pour l'exercice 2017 qui s'équilibre ainsi :</p> <p><i>Budget Primitif 2017 Ville</i> <i>Le budget primitif 2017 s'équilibre au niveau des différentes sections budgétaires de la façon suivante :</i></p> <p><i>Section d'exploitation :</i> <i>La section de fonctionnement s'égalise à la somme de 50.161.826,31 €</i></p>																				



<u>Les dépenses :</u>	
Composées des écritures d'ordre pour 14.061.227,02 € (virement à la section d'investissement pour 12.961.227,02 € (chapitre 023) et dotation aux amortissements pour 1.100.000,00 € (chapitre 042) et des dépenses réelles pour 36.100.599,29€ :	
chapitre 011 charges à caractère général	9.000.000,00 €
chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	19.940.599,29 €
chapitre 65 autres charges de gestion courante	3.500.000,00 €
chapitre 66 charges financières	1.350.000,00 € pour intérêts et ICNE de la dette.
chapitre 67 charges exceptionnelles	510.000,00 € (dont prévision pour annulation de titres éventuels)
chapitre 022 dépenses imprévues	1.800.000,00 €
<u>Les recettes :</u>	
Composées des écritures d'ordre pour 152.000,00 € (travaux en régie et amortissement de subvention, chapitre 042), des recettes réelles nouvelles pour 38.693.915,03 € :	
chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes	1.866.382,08 €
chapitre 73 impôts et taxes	23.941.440,00 €
chapitre 74 dotations et participations	11.605.092,95 €
chapitre 75 autres produits de gestion courante	700.000,00 € (revenus des immeubles)
chapitre 013 atténuations de charges	70.000,00 €
chapitre 76 produits financiers	1.000,00 €
chapitre 77 produits exceptionnels	510.000,00 €
Et de l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 11.315.911,28 €.	
<u>Section d'investissement :</u>	
Cette section s'équilibre à la somme de 36.971.099,32 €	
<u>Les dépenses :</u>	
Composées des écritures d'ordre pour 203.077,36 € (travaux en régie, frais d'études suivi de travaux, amortissement subvention), des dépenses réelles pour 29.574.994,11 € :	
restes à réaliser	7.636.928,59 €
chapitre 20 :	648.000,00 € (frais d'études, logiciel et licences)
chapitre 204	77.400,00 € subventions d'équipements versées
chapitre 21	2.307.710,00 € immobilisations corporelles
chapitre 23	16.321.955,52 € immobilisations en cours
chapitre 16	2.583.000,00 € remboursement du capital de la dette



<p>RAPPORT N° :10 DAF – M. GANDON</p>	<p>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2016 du budget annexe assainissement et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>																
<p>RAPPORT N° :11 DAF – M. GANDON</p>	<p>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :</p> <p>Rappel du résultat 273 475,22 € <u>Affectation :</u> Au compte 106 réserve 0,00 € Section de fonctionnement compte 002 273 475,22 €</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras) et 8 Abstentions (Carpentras Bleu Marine ; Relevons le défi relevons Carpentras)</i></p>																
<p>RAPPORT N° :12 DAF – M. GANDON</p>	<p>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le budget primitif 2017 tel que :</p> <p>Section d'exploitation : La section de fonctionnement s'égalise à la somme de 1.827.116,22 €</p> <p><u>Les dépenses :</u> Composées des écritures d'ordre pour 954.135,36 € (virement à la section d'investissement pour 369.735,36 € (chapitre 023) et dotation aux amortissements pour 584.400,00 € (chapitre 042) et des dépenses réelles pour 872.980,86 € :</p> <table border="1" data-bbox="507 1413 1374 1727"> <tr> <td>chapitre 011 charges à caractère général</td> <td>à</td> <td>36.980,86 € (maintenance, honoraires, cotisations,)</td> </tr> <tr> <td>chapitre 012 charges de personnel</td> <td>de</td> <td>10 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 66 charges financières</td> <td></td> <td>825.000,00 € pour intérêts de la dette</td> </tr> <tr> <td>chapitre 67 charges exceptionnelles</td> <td></td> <td>1.000,00 € (prévision pour annulation de titres éventuels)</td> </tr> </table> <p><u>Les recettes :</u> Composées des écritures d'ordre pour 450.641,00 € (subventions transférables chapitre 042), des recettes réelles nouvelles pour 1.103.000,00 € :</p> <table border="1" data-bbox="507 1854 1374 2011"> <tr> <td>chapitre 70</td> <td>903.000,00 € (dont 800 000 € de redevance et 103 000 € de participation à l'assainissement collectif)</td> </tr> <tr> <td>chapitre 74</td> <td>200.000,00 € concerne la prime épuration</td> </tr> </table> <p>Et de l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 273.475,22 €.</p>	chapitre 011 charges à caractère général	à	36.980,86 € (maintenance, honoraires, cotisations,)	chapitre 012 charges de personnel	de	10 000,00 €	chapitre 66 charges financières		825.000,00 € pour intérêts de la dette	chapitre 67 charges exceptionnelles		1.000,00 € (prévision pour annulation de titres éventuels)	chapitre 70	903.000,00 € (dont 800 000 € de redevance et 103 000 € de participation à l'assainissement collectif)	chapitre 74	200.000,00 € concerne la prime épuration
chapitre 011 charges à caractère général	à	36.980,86 € (maintenance, honoraires, cotisations,)															
chapitre 012 charges de personnel	de	10 000,00 €															
chapitre 66 charges financières		825.000,00 € pour intérêts de la dette															
chapitre 67 charges exceptionnelles		1.000,00 € (prévision pour annulation de titres éventuels)															
chapitre 70	903.000,00 € (dont 800 000 € de redevance et 103 000 € de participation à l'assainissement collectif)																
chapitre 74	200.000,00 € concerne la prime épuration																



RAPPORT N° :13 DAF – M. GANDON	<p>Section d'investissement : Cette section s'équilibre à la somme de 2.651.629,52 € Les dépenses : Composées des écritures d'ordre pour 679.388,08 € (dont 450.641,00 € amortissements des subventions, 228.747,08 € d'opérations patrimoniales relatives à la TVA remboursée par le fermier), des dépenses réelles pour 1.695.111,59 € :</p> <table border="1"> <tr> <td>restes à réaliser</td> <td>52.482,44 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 16</td> <td>492.100,00 € (remboursement du capital)</td> </tr> <tr> <td>chapitre 20</td> <td>50.529,15 € (frais d'études)</td> </tr> <tr> <td>chapitre 23</td> <td>1.100.000,00 € immobilisations en cours</td> </tr> </table> <p>Et du résultat déficitaire reporté pour 277.129,85 €</p> <p>Les recettes : Composées des écritures d'ordre pour 1.182.882,44 € :</p> <table border="1"> <tr> <td>virement de la section de fonctionnement</td> <td>369.735,36 €</td> </tr> <tr> <td>amortissements</td> <td>584.400,00 €</td> </tr> <tr> <td>opérations patrimoniales relatives à la TVA</td> <td>228.747,08 €</td> </tr> </table> <p>Des recettes réelles pour 1.468.747,08 € :</p> <table border="1"> <tr> <td>restes à recouvrer</td> <td>708.747,08 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 16</td> <td>540.000,00 € (emprunt)</td> </tr> <tr> <td>chapitre 27</td> <td>220.000,00 € (remboursement par le fermier de la TVA sur travaux)</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras) et 8 Abstentions (Carpentras Bleu Marine ; Relevons le défi relevons Carpentras)</i></p>	restes à réaliser	52.482,44 €	chapitre 16	492.100,00 € (remboursement du capital)	chapitre 20	50.529,15 € (frais d'études)	chapitre 23	1.100.000,00 € immobilisations en cours	virement de la section de fonctionnement	369.735,36 €	amortissements	584.400,00 €	opérations patrimoniales relatives à la TVA	228.747,08 €	restes à recouvrer	708.747,08 €	chapitre 16	540.000,00 € (emprunt)	chapitre 27	220.000,00 € (remboursement par le fermier de la TVA sur travaux)
	restes à réaliser	52.482,44 €																			
	chapitre 16	492.100,00 € (remboursement du capital)																			
	chapitre 20	50.529,15 € (frais d'études)																			
	chapitre 23	1.100.000,00 € immobilisations en cours																			
	virement de la section de fonctionnement	369.735,36 €																			
	amortissements	584.400,00 €																			
	opérations patrimoniales relatives à la TVA	228.747,08 €																			
	restes à recouvrer	708.747,08 €																			
	chapitre 16	540.000,00 € (emprunt)																			
	chapitre 27	220.000,00 € (remboursement par le fermier de la TVA sur travaux)																			
	BUDGET ANNEXE PARKING COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE EXERCICE 2016																				
	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte administratif du maire 2016 dans le cadre du budget annexe Parking tel que :</p> <p>Exploitation :</p> <table border="1"> <tr> <td>Report</td> <td>69.976,04 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exécution</td> <td>9.366,53 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2016</td> <td>109.342,57 €</td> </tr> </table> <p>Investissement :</p> <table border="1"> <tr> <td>Report</td> <td>9.070,87 €</td> </tr> <tr> <td>Solde d'exécution</td> <td>771.893,85 €</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>Résultat global cumulé au 31/12/2016</td> <td>-780.964,72 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à payer au 31/12</td> <td>-166.971,55 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à recouvrer au 31/12</td> <td>940.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net au 31/12/2016</td> <td>-7.936,27 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 32 procurations : 1 <i>Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote</i> <i>Adopté par 27 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>	Report	69.976,04 €	Résultat d'exécution	9.366,53 €	Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2016	109.342,57 €	Report	9.070,87 €	Solde d'exécution	771.893,85 €	Résultat global cumulé au 31/12/2016	-780.964,72 €	Restes à payer au 31/12	-166.971,55 €	Restes à recouvrer au 31/12	940.000,00 €	Résultat net au 31/12/2016	-7.936,27 €		
	Report	69.976,04 €																			
	Résultat d'exécution	9.366,53 €																			
Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2016	109.342,57 €																				
Report	9.070,87 €																				
Solde d'exécution	771.893,85 €																				
Résultat global cumulé au 31/12/2016	-780.964,72 €																				
Restes à payer au 31/12	-166.971,55 €																				
Restes à recouvrer au 31/12	940.000,00 €																				
Résultat net au 31/12/2016	-7.936,27 €																				



<p>RAPPORT N° 14 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PARKING COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2016 du budget annexe parking et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>										
<p>RAPPORT N° :15 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PARKING AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'affectation le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :</p> <p>Rappel du résultat 109.342,57 €</p> <p><u>Affectation :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Au compte 1068 réserve</td> <td style="text-align: right;">7.936,27 €</td> </tr> <tr> <td>Section de fonctionnement compte 002</td> <td style="text-align: right;">101.406,30 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>	Au compte 1068 réserve	7.936,27 €	Section de fonctionnement compte 002	101.406,30 €						
Au compte 1068 réserve	7.936,27 €										
Section de fonctionnement compte 002	101.406,30 €										
<p>RAPPORT N° :16 DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PARKING BUDGET PRIMITIF 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le budget annexe parking dans le cadre du budget primitif 2017 qui s'équilibre au niveau des différentes sections budgétaires de la façon suivante :</p> <p>Section d'exploitation : La section de fonctionnement s'égalise à la somme de 165.687,30 €</p> <p><u>Les dépenses :</u> Composées des écritures d'ordre pour 122.412,00 € (virement à la section d'investissement pour 111.439,00 € (chapitre 023) et dotation aux amortissements pour 10.973,00 € (chapitre 042), et des dépenses réelles pour 43.275,30 € :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">chapitre 011 charges à caractère général</td> <td style="text-align: right;">15.425,30 € (fluides, frais de nettoyage, entretien, télécommunication,)</td> </tr> <tr> <td>chapitre 012 charges de personnel</td> <td style="text-align: right;">25.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 65 autres charges de gestion courante</td> <td style="text-align: right;">1.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 66 charges financières</td> <td style="text-align: right;">850,00 € pour intérêts de la dette</td> </tr> <tr> <td>chapitre 67 charges exceptionnelles</td> <td style="text-align: right;">1.000,00 € (prévision pour annulation de titres éventuels)</td> </tr> </table> <p><u>Les recettes :</u> Composées des écritures d'ordre pour 14.281,00 € (subventions transférables chapitre 042), des recettes réelles nouvelles pour 50.000,00 € (location emplacements et horodateurs) Et de l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 101.406,30 €.</p>	chapitre 011 charges à caractère général	15.425,30 € (fluides, frais de nettoyage, entretien, télécommunication,)	chapitre 012 charges de personnel	25.000,00 €	chapitre 65 autres charges de gestion courante	1.000,00 €	chapitre 66 charges financières	850,00 € pour intérêts de la dette	chapitre 67 charges exceptionnelles	1.000,00 € (prévision pour annulation de titres éventuels)
chapitre 011 charges à caractère général	15.425,30 € (fluides, frais de nettoyage, entretien, télécommunication,)										
chapitre 012 charges de personnel	25.000,00 €										
chapitre 65 autres charges de gestion courante	1.000,00 €										
chapitre 66 charges financières	850,00 € pour intérêts de la dette										
chapitre 67 charges exceptionnelles	1.000,00 € (prévision pour annulation de titres éventuels)										



	<p>Section d'investissement : Cette section s'équilibre à la somme de 1.168.348,27 € <u>Les dépenses :</u> Composées des écritures d'ordre pour 14.281,00 € (amortissements des subventions), des dépenses réelles pour 373.102,55 € :</p> <table border="1" data-bbox="518 504 1356 600"> <tr> <td>restes à réaliser</td> <td>166.971,55 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 16</td> <td>6.131,00 € (remboursement du capital)</td> </tr> <tr> <td>chapitre 23</td> <td>200.000,00 € d'immobilisations en cours</td> </tr> </table> <p>Et du résultat déficitaire reporté pour 780.964,72 € <u>Les recettes :</u> Composées des écritures d'ordre pour 122.412,00 € :</p> <table border="1" data-bbox="518 698 1356 795"> <tr> <td>virement de la section de fonctionnement</td> <td>111.439,00 €</td> </tr> <tr> <td>amortissements</td> <td>10.973,00 €</td> </tr> </table> <p>Des recettes réelles pour 1.045.936,27 € :</p> <table border="1" data-bbox="518 824 1356 920"> <tr> <td>restes à recouvrer</td> <td>940.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 10</td> <td>7.936,27 € (réserve)</td> </tr> <tr> <td>chapitre 16</td> <td>98.000,00 € (emprunt)</td> </tr> </table> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>	restes à réaliser	166.971,55 €	chapitre 16	6.131,00 € (remboursement du capital)	chapitre 23	200.000,00 € d'immobilisations en cours	virement de la section de fonctionnement	111.439,00 €	amortissements	10.973,00 €	restes à recouvrer	940.000,00 €	chapitre 10	7.936,27 € (réserve)	chapitre 16	98.000,00 € (emprunt)
restes à réaliser	166.971,55 €																
chapitre 16	6.131,00 € (remboursement du capital)																
chapitre 23	200.000,00 € d'immobilisations en cours																
virement de la section de fonctionnement	111.439,00 €																
amortissements	10.973,00 €																
restes à recouvrer	940.000,00 €																
chapitre 10	7.936,27 € (réserve)																
chapitre 16	98.000,00 € (emprunt)																
<p>RAPPORT N° : 17 DAF – M. GANDON</p>	<p>GARANTIE EMPRUNT GRAND AVIGNON RESIDENCES A ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 27 SEPTEMBRE 2016 ACQUISITION AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS SITUES « RUE DES HALLES » OPERATION INTITULEE « HALLES ET ARCHIER » Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé l'annulation de la délibération du 27 septembre 2016 et son remplacement par la présente, sur la garantie d'emprunt à Grand Delta Habitat pour la réalisation de 8 logements dans le cadre de l'opération « Halles et Archier », à hauteur de 10% du prêt global de 975.163 € Présents : 32 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																
<p>RAPPORT N° : 18 DAF – M. GANDON</p>	<p>MAISON FAMILIALE ET RURALE LA DENOVES GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA FINALISATION DU PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON FAMILIALE ET RURALE, AMENAGEMENT DE LA CUISINE, DE L'INTERNAT ET DES ABORDS EXTERIEURS. EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la garantie d'emprunt à la Maison Familiale et Rurale La Denoves à hauteur de 87.500,00€, soit 50 % de l'emprunt de 175.000€. Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																
<p>RAPPORT N° : 19 DAF – M. GANDON</p>	<p>MAISON FAMILIALE ET RURALE LA DENOVE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT, POUR L'EXTENSION DE L'INTERNAT ET CREATION D'UNE NOUVELLE CUISINE. FINALISATION DU PROJET D'EXTENSION MAISON FAMILIALE ET RURALE, AMENAGEMENT CUISINE INTERNAT ET ABORDS EXTERIEURS EMPRUNT AUPRES DU CREDIT MUTUEL Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la garantie d'emprunt à la Maison Familiale et Rurale La Denoves à hauteur de 87.500,00€, soit 50 % de l'emprunt de 175.000€. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																



<p>RAPPORT N° : 20 DAF – M. GANDON</p>	<p>CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR RAPPORT SUR LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS (VAUCLUSE)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport présenté sur les actions réalisées dans le cadre des observations définitives de la gestion de la commune de Carpentras par la chambre régionale des comptes le 25 novembre 2015.</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>A pris acte</i></p>
<p>RAPPORT N° : 21 DAC MME DREANO</p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE TRANS'ART 2017 – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 28 FEVRIER 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le complément de la programmation culturelle « Trans'Art 2017 »,.</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p>RAPPORT N° : 22 DCOM – M. GANDON</p>	<p>CONTRAT DE CESSION DE LA MARQUE "LA PROVENCE CREATIVE" TRANSFERT DE PROPRIETE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession, à titre gratuit, de la marque « La Provence Créative » au profit de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove)</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 23 SPOP – M. DUPAS</p>	<p>CREATION D'UNE STATION DE FITNESS AUX COUQUIERES DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la création d'un équipement de plein air et en accès libre, et autorisé la sollicitation d'aides financières auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour l'acquisition de cet équipement.</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 24 SVRD – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AD N°250, SECTION AE N°196 ET 197, SECTION BO N°222 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention fixant les modalités techniques, juridiques et financières pour la mise à disposition temporaire de ces parcelles, propriétés de la ville de Carpentras, au profit d'ERDF.</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 25 SPOP – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE CARPENTRAS RELATIVE AU SOUTIEN DE L'ETIAGE DE L'AUZON</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention définissant les modalités d'intervention techniques, juridiques et financières de chacune des parties.</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p>RAPPORT N° : 26 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>MISE A DISPOSITION HONOREUSE DE LOCAUX COMMUNAUX SIS 111 BOULEVARD ALBIN DURAND A CARPENTRAS AU PROFIT DE L'ETAT (MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la mise à disposition onéreuse d'une partie du bâti cadastré CM n°108, sis 111 Boulevard Albin Durand à Carpentras, de 287 m² afin d'y abriter un Centre d'Information et d'Orientation (CIO) Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 27 DDLJ – M. ROUX</p>	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET LES CENTRES SOCIAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE EN 2017 DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES D'HABITANTS (FSIH) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le renouvellement de l'action FSIH, en partenariat avec les centres sociaux, fixé à 6 000€ le montant de la subvention attribuée aux centres sociaux pour la mise en œuvre de ce fonds en 2017, dont 5 000 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 28 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATEUR DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé M. Le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires du Contrat de Ville et du PNRQAD pour le financement du poste de coordinateur de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Contre (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p>RAPPORT N° : 29 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ECHANGE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CW N°659 CONTRE LA PARCELLE CADASTREE CW N°658 SITUEES AVENUE JEAN MOULIN ET RUE GUSTAVE COURBET A CARPENTRAS Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le déclassement et le classement dans le domaine privé d'une partie du domaine public communal d'une superficie d'environ 27 m² sise rue Gustave Courbet et avenue Jean Moulin en vue de l'échange avec la Société Immobilière de l'Aqueduc à la suite des travaux d'aménagement du carrefour. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 30 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ECHANGE D'UNE PORTION DU CHEMIN COMMUNAL DE L'ENTRECOLLINE CONTRE LES PORTIONS DES PARCELLES CADASTREES AY N°290 ET 292 SITUEES LIEU DIT PIED MARIN A CARPENTRAS Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'échange d'une partie du chemin de l'Entrecolline d'une surface de 360 m², contre une bande de terrain à prendre en bordure de ses parcelles AY 290 et 292 pour une surface de 593 m². Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 31 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION DE PLEIN DROIT DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIENS SANS MAITRE DES PARCELLES CADASTREES AX N°77 ET 158, BX N°91, BO N°495, 496 ET 497, AZ N°31, AY N°163 ET AW N°24 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition de biens n'ayant pas de maître pour des immeubles, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p>RAPPORT N° :32 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UN TERRAIN DE 9780M² A DETACHER DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION CS N°270 ET 272, SIS CHEMIN DES COUQUIERES ET RUE DOCTEUR ZAMENHOFF Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'engagement de l'Enquête Publique préalable au déclassement de la superficie d'environ 9 780 tirée des parcelles communales cadastrées section CS n° 270 et n° 272. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :33 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUSE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS PLACE DE LA MAROTTE ET BOULEVARD ALBIN DURAND A CARPENTRAS AU PROFIT DE MONSIEUR BERNARD BARBE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise à disposition onéreuse et précaire d'un local d'environ 16 m² situé sur le domaine public sis Place de la Marotte et Boulevard Albin Durand, à Carpentras. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :34 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUSE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS BOULEVARD ALBIN DURAND ET RUE DU FORUM AU PROFIT DE LA SOCIETE NECTAR DE CODE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la mise à disposition onéreuse et précaire du 1^{er} étage d'une partie du bâtiment sis 8 rue du Forum, à Carpentras au profit de la société Nectar de Code. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :35 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les modifications prévoyant de nouvelles conditions et procédures pour l'élaboration ou la révision du Règlement Local de Publicité (RLP), la création d'un comité de pilotage et la création d'un comité consultatif. Présents : 32 procurations : 2 <i>M. le Maire, M. Andrieu, Mme Guiou, M. Bossan, M. Dupas, M. Roux et M. Blanchard présentent leur candidature</i> <i>Adopté à l'unanimité</i> <i>M. le Maire, M. Andrieu, Mme Guiou, M. Bossan, M. Dupas, M. Roux et M. Blanchard sont élus au sein du Comité consultatif</i></p>
<p>RAPPORT N° :36 DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>CONCLUSION D'UN BAIL A CONSTRUCTION ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LA SOCIETE FONROCHE INVESTISSEMENTS ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N°143 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la conclusion d'un bail à construction avec la société Fonroche Investissement pour la réalisation d'une installation de panneaux photovoltaïque sur la parcelle communale cadastrée section BE n°143 sise avenue Pierre de Coubertin, l'engagement de la procédure d'Enquête Publique préalable au déclassement de la portion de la parcelle concernée par l'emprise. Présents : 31 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p>RAPPORT N° :37 DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°14 EN TERRE AU CARRE 5 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle sise N°14 en terre au Carré 5, acquise le 3 mai 1899 par Monsieur LUCCHESI Frédéric Joseph. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :38 DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°22 AU CARRE 5 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle N°22 en terre au Carré 5, acquise le 14 avril 1886 par Madame RAVOUX née MOURET SAINT DONNAT Honorine. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :39 DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°29 AU CARRE 5 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle N°29 au Carré 5, acquise le 8 décembre 1913 par Monsieur MERCIER Joseph Casimir, les conditions cumulatives nécessaires au déclenchement de cette procédure étant en effet réunies. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :40 DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°146 AU CARRE 5 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle N°146 en terre au Carré 5, acquise le 5 septembre 1950 par Madame FARNAUD née GIROT Marie Léonie. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :41 DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°35BIS AU CARRE 6 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle N°35 Bis au Carré 6, acquise le 9 septembre 1935 par Madame veuve COUTIN Carmen. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :42 DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°119 AU MUR EST Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle N°119 au Mur Est, acquise en 1864 par Monsieur LABOREL Noël. Présents : 32 procurations : 2 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :43 DCA – MME MARCHELLO- NIZIA</p>	<p>CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VENTOUX PROVENCE : ADOPTION DES STATUTS ET ADHESION DE LA COMMUNE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet et les statuts de la SPL Ventoux Provence ainsi que l'adhésion de la Commune de Carpentras à la SPL Ventoux Provence, et l'apport pour cela d'un capital de 500€, ainsi que la désignation de représentant de la Commune à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la SPL, lui ouvrant un siège au conseil d'administration. Présents : 32 procurations : 2</p>



	<p><i>Mme Balas présente sa candidature</i> <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras) et 6 Contre (Carpentras Bleu Marine)</i> <i>Mme Balas est élue représentante du Conseil Municipal au sein de la SPL Ventoux Provence</i></p>
<p>RAPPORT N° :44 DCA – M. JAILLARD</p>	<p>PROJET DE GARE NUMÉRIQUE ADHÉSION A L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) « LA GARE NUMÉRIQUE »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du projet de création de gare numérique en coopération avec les entreprises locales et les organismes locaux de l'entrepreneuriat, au sein de l'ancienne gare de Carpentras, de la mise en place d'une association Loi 1901 d'intérêt général dont l'objet est la préfiguration de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) « Gare numérique ».</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>M Jaillard présente sa candidature</i> <i>Adopté à l'unanimité</i> <i>M Jaillard est désigné représentant de M. le Maire au sein de l'Association de préfiguration de la SCIC la Gare Numérique</i></p>
<p>RAPPORT N° :45 DCA – M. LE MAIRE</p>	<p>AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) ET SES COMMUNES MEMBRES</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable au projet de mutualisation de ses services avec les Communes membres de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove).</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>Avis Favorable</i></p>
<p>RAPPORT N°:46 DCA – M. LE MAIRE</p>	<p>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p>Présents : 32 procurations : 2 <i>A pris acte</i></p>
<p>RAPPORT N°:47</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Affiché le :
5 avril 2017



Le Maire

Francis Adolphe
Francis Adolphe